Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ou faut-il sortir les griffes pour défendre l'ostéopathie ?

Madame la Présidente,

Suite à vos nombreuses allégations mettant en cause les compétences de notre profession, le Registre des Ostéopathes de France (R.O.F.), que je préside, n'opte pas pour une défense hormonale mais il préfère élever le débat. Les températures exceptionnellement chaudes ont certes réchauffé l'atmosphère, mais ont semble-t-il contribué à enfumer les esprits des détracteurs de l'ostéopathie. Faut-il en déduire que la rentrée attise les velléités des envieux ?

On aurait plutôt attendu de la part de Professionnels de Santé, une sagesse, une discrétion, un recul, voire un soupçon d'effacement ou encore un brin d'humilité face à leur méconnaissance… Leur coquille argumentaire totalement vide ne résistera pas aux éléments probants qui vont leur être présentés prochainement. Mais on peut comprendre qu'ils expriment leur propre insécurité, consécutive à l'instabilité générale.

Au-delà du nombre sans cesse croissant d'usurpations du titre d'ostéopathe, identifiés à la suite des signalements reçus au R.O.F., le constat est sans ambiguïté : plus de 70 % le sont par des masseurs- kinésithérapeutes ! Il semblerait que la volonté de s'afficher comme étant ostéopathe reste assurément gage de plus-value auprès des patients. Mais ce titre est protégé ! Il faut s'acquitter du droit de le posséder en ayant suivi la formation agréée pour cela. Usurper c'est trahir. Tromper c'est escroquer, cela ne peut vous échapper. Cela est-il inscrit dans votre code de bonne conduite ? Cela est-il puni par vos organes disciplinaires ?ÂÂ Permettez-moi d'en douter.

En revanche, dans le Code de Déontologie du R.O.F., la tromperie encourt une des plus lourdes peines. Il en va de même en ce qui concerne la défiance comportementale et verbale envers l'ensemble des interlocuteurs y compris auprès de tous les professionnels de Santé. Je vous dénie la capacité de juger notre savoir-faire, comme celle d'être en position d'exemplarité pour vous autoriser à remettre en question notre savoir-être.

Si l'ostéopathie est si néfaste, telle que vous l'assénez, alors il conviendrait dans un premier temps, d'éradiquer le « ver » qui niche dans la pomme de la plupart de vos organes représentatifs et notamment au sein du conseil national de l'Ordre des

Masseurs-kinésithérapeutes Rééducateurs. En effet, celui-ci héberge en son sein des porteurs du titre d'ostéopathe... Risible, non ?

L'ostéopathie n'est pas dangereuse. Une grande partie des compagnies d'assurances l'accompagne pour la prise en charge des remboursements mais surtout, l'ensemble assure la responsabilité civile professionnelle des praticiens. Le montant de cette police resterait-il toujours aussi faible si la dangerosité était telle que vous l'annoncez ?

Madame, ayez l'humilité de rester en réserve, tout comme les détracteurs méconnaissant l'ostéopathie. Accuser l'ostéopathie d'être le mal originel des accidents vasculaires cérébraux, c'est suspecter ainsi un lien de causalité non démontré, sur un cas non objectivé et ce, dans un contexte étiologique très discutable ou discrètement dissimulé.

Pour votre culture, je ne peux que vous encourager à découvrir une étude bien connue de tous les éminents praticiens compétents et intellectuellement intéressés. Il s'agit du rapport réalisé par le Professeur Michel De Rougemont, publié en 2004, consécutif à une analyse du recensement des sinistres déclarés auprès du GAMM et d'AXA entre 1996 et 2003 . Cet excellent travail conclut à une sinistralité extrêmement faible des manipulations cervicales exécutées par des ostéopathes vis-à-vis, d'une part, d'autres pratiques médicales et, par ailleurs, utilisées par d'autres praticiens médicaux et paramédicaux co-porteurs du titre d'ostéopathes.

Toujours pour votre information, sur la base de ces conclusions en 2005, le R.O.F. a édité un guide de bonnes pratiques qui a permis de circonscrire l'ensemble des considérations nécessaires pour la pleine sécurité des patients. La formation en ostéopathie s'appuie plus que jamais sur ce très strict cahier des charges, permettant aux ostéopathes de pouvoir exécuter ces dites mobilisations et manipulations à bon escient. Toutes ces données complétées sont reprises dans un rapport d'évaluation publié par l'INSERM le 30 avril 2012 .

Vous êtes-vous posé la question de savoir pourquoi vos confrères kinésithérapeutes ont l'extrême lucidité d'ouvrir leur champ de connaissances à l'ostéopathie ? Si cela ne vous est pas possible, je vous invite à vous contenter d'œuvrer sagement dans votre seul champ de compétence. L'échange pluridisciplinaire ne semblant pas être une vertu à votre portée.

La pleine et bonne santé de nos patients est notre seul objectif. Hélas, ils sont victimes de vos agissements stériles et belliqueux, dénués de fondements pertinents et indignes de l'éthique qu'ils sont en droit d'attendre de la part de professionnels de Santé. Nous sommes conscients qu'ils seront respectés quand ils seront assurés de la bienveillance collégialement partagée de la part de tous les acteurs agissants pour leur Santé. Pour l'instant, ils sont témoins de l'inverse et ils ne sont pas dupes. De surcroît, pour notre plus grande fierté, ils continuent de plébisciter la discipline qui les apaise et dont ils sont plus que convaincus de ses bienfaits.

L'ostéopathie ne pourra jamais être accusée de « déterrer la hache de guerre » que vous semblez provoquer. Nos seules « armes » sont nos mains, couplées à la richesse de notre formation, de nos savoir-faire et de notre savoir-être. C'est dans cet esprit toujours respectueusement confraternel que nous œuvrerons. Le corps et l'esprit, constituent la base

de nos fondements comme ils l'ont été exprimés dans l'Antiquité par Hippocrate lui- même. Ce dernier encourageait l'intégrité morale pour le seul bienfait de nos patients, l'avez-vous oublié ? Nous, ostéopathes, nous nous le remémorons tous les jours.

Christophe COUTURAUD Président